

## ULIS Collège - ULIS PRO

### Pour qui ?

L'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) accueille une dizaine de jeunes au collège et au lycée, en situation de handicap : du spectre de l'autisme, troubles des fonctions cognitives, troubles autistiques, troubles du langage...

L'élève doit être capable d'assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'impliquent la vie d'un établissement scolaire.

C'est la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) par l'intermédiaire de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui notifie à chaque famille la décision d'orientation en ULIS.

### Pour quoi ?

L'ULIS est un dispositif collectif proposant une organisation pédagogique adaptée et permettant la mise en œuvre de chaque Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

- Pour permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune,
- Pour développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication,
- Pour concrétiser à terme un projet d'insertion professionnel concerté.

### Comment ?

Le coordonnateur de l'ULIS, assure un suivi des élèves et la coordination entre les personnes qui suivent les jeunes comme le personnel administratif et professeurs, les SESSAD, l'enseignant référent, la MDA et toute personne apportant une aide.

Le dispositif est chargé de créer les conditions les plus favorables pour permettre à l'élève de mener à bien sa scolarité, en fonction de ses besoins et de ses compétences. L'élève est amené, sur des temps définis, à rejoindre la salle du dispositif pour profiter des adaptations qui leur sont consacrées.

L'élève ayant une notification ULIS PRO sortant du lycée sans avoir été en mesure d'accéder à une qualification reconnue recevra une attestation des compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation préparant à un CAP.

### Quelles filières ?

L'élève d'ULIS est inscrit dans une classe de référence de l'établissement :

- De la 6ème à la 3ème
- CAP AAGA (Agent Accompagnant au Grand Age)
- CAP EPC (Équipier Polyvalent du Commerce)

